



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 11 avril 2023

Sous la présidence de M. Michel LOM, Maire

Présents : Michel LOM, Françoise BRAUN, Mélanie FISCHER, Richard HAESSIG, Lydie LUTZ, Pia CLAUSS, Vincent FRISON, Dominique SCHMITTHEISLER, Etienne BRUNCK, Bruno ROTT, Marlyse STAUB.

Absents excusés : Michel LINGER (absent excusé), Cornelia ROTT (absente excusée), Jean-Michel CORNEILLE (donne pouvoir à Lydie LUTZ), Jean-Marc STOLTZ (donne pouvoir à Richard HAESSIG), Chantal HUMMEL (donne pouvoir à Vincent FRISON), Francis WOHL (absent), David GIROLT (donne pouvoir à Bruno ROTT), Serge BONAMY (absent excusé).

Nombre de conseillers élus : 19

En fonction : 19

Présents : 11

OBJET : 5. FINANCES

5.4 BUDGET 2023 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

SOUS-PREFECTURE

13 JUIN 2023

HAGUENAU-WISSEMBOURG

Monsieur le Maire rappelle le contexte budgétaire global en évoquant la baisse de dotation de l'Etat et la baisse des possibilités de subventionnement des projets d'investissement ainsi que la suppression de la taxe d'habitation qui constituait une des principales ressources fiscales de la commune.

Monsieur le Maire rappelle également les futurs travaux et investissements sur la commune qui vont permettre d'accroître l'offre de service sur la commune ainsi que les équipements à disposition des habitants et des usagers.

Monsieur le Maire rappelle que les taux n'avaient pas été modifiés pendant toute la durée de son premier mandat. Les derniers changements des taux étaient intervenus en avril 2011 et en avril 2012 et n'avaient pas été changés depuis 20 ans auparavant. Les taux ont été modifiés en 2021.

Il est proposé pour l'année 2023 :

- Taxe Foncière (pour le bâti) : **30,52 %**,
- Taxe Foncière (non bâti) : **59,89 %**,
- Taxe d'Habitation : **19,61 %**,
- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : **21,31 %**.

Il est proposé au Conseil Municipal de modifier les taux de 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération, avec **13 voix pour et 2 abstentions (Bruno ROTT et David GIROLT)**,

- **PREND ACTE** des informations données,

- **DECIDE** de fixer les taux comme suit :
 - Taxe Foncière (pour le bâti) : **30,52 %**,
 - Taxe Foncière (non bâti) : **59,89 %**,
 - Taxe d'Habitation : **19,61 %**,
 - Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : **21,31 %**.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de toutes les formalités.

Suivent les signatures au registre
Pour extrait conforme
Le Maire
Michel LOM

La secrétaire de séance
Lydie LUTZ



Délibération rendue exécutoire
Vu la réception en Sous-Préfecture
Vu la publication

SOUS-PREFECTURE

13 JUIN 2023

HAGUENAU-WISSEMBOURG